

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 AVRIL 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le dix avril à 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Morsang Sur Seine, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Olivier PERRIN, Maire.**

**Conseillers présents** : Sophie BRATIGNY, Samantha LEMAIRE, Pascale BOISSARD, Marie-Anne RIGAL, Christelle PERRODIN, Martine BOUTEILLER, Elisabete ABREU, Olivier PERRIN, Arnaud MARIN, Frédéric LANDRIEU, Sébastien PICOT, Aymeric TOURNAY, Thierry GAUTTIER, Claude POUGES, Stéphane COLLIN

**Secrétaire de séance** : Mme Samantha LEMAIRE

**POINT N°1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 :**

Il est présenté à l'assemblée le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 de la Commune qui se résumant comme suit :

**- Investissement :**

Excédent de l'exercice 2019 :	+ 120.210,30 €
Recettes 2020 :	+ 139.937,59 €
Dépenses 2020 :	- 265.770,30 €
<b>Déficit de clôture 2020 :</b>	<b>- 5.622,41 €</b>

**- Fonctionnement :**

Excédent de l'exercice 2019 :	+ 773.950,57 €
Recettes 2020 :	+ 650.199,69 €
Dépenses 2020 :	- 544.111,36 €
Affectation en investissement :	- 31.881,84 €
<b>Excédent de clôture 2020 :</b>	<b>+ 848.157,06 €</b>
<b>Excédent de clôture global 2020 :</b>	<b>+ 842.534,65 €</b>

A noter que les résultats tiennent compte des résultats du budget de l'eau potable.

A l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés.

**POINT N°2– BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le résultat du compte administratif 2020 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de l'ordre de 848.157,06 €.

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 187.987,55 € (en tenant compte des restes à réaliser),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- décide d'affecter la somme de 187.988 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement,
- décide d'affecter la somme de 660.169,06 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » du budget supplémentaire 2021
- dit que les sommes comprennent les résultats de l'eau potable.

### **POINT N°3 - VOTE DES TAXES LOCALES :**

M. le Maire indique à l'assemblée qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des trois taxes locales pour l'année 2021 :

Taxe foncière bâti taux communal : 10.08 % en complément du taux départemental de 16,37 % soit un taux de 26,45 %

Taxe foncière non bâti : 42.31 %

### **POINT N°4 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :**

A l'unanimité, le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

- Union Nationale des Combattants de Saintry/Morsang : 300 euros
- Comité du Souvenir Français : 200 euros
- Jeunes Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Corbeil : 100 euros
- Croix Rouge : 1.400 euros
- Bouchons d'Amour Beaucerons : 100 euros
- Club de voile de Morsang-Sur-Seine : 800 euros
- Les Voix de Rougeau : 500 euros (rappel de la délibération du 30 janvier 2021)

### **POINT N°5 : BUDGET 2021 :**

A l'unanimité, le conseil approuve le budget primitif 2021 de la Commune tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 597.969 euros
- Dépenses : 597.969 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 344.925 euros
- Dépenses : 344.925 euros

### **POINT N°6 – SUBVENTIONS – CONTRAT COMMUNAL DE VOIRIE :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 5 mars 2021 relative à la demande de subvention dans le cadre d'un contrat de voirie communale pour la réfection de la voirie chemin Vert et devant l'école des Montelièvres.

Après échange avec le service du Département, il convient de modifier la délibération avec un montant de subvention plus élevé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- Approuve la demande de subvention au titre du contrat communal de voirie pour les travaux de réfection du chemin Vert et de la réfection de l'enrobé devant l'entrée de l'école des Montelièvres
- Dit que le montant total des travaux s'élève à 17.830 € HT
- Sollicite auprès du Département la somme de 13.715 €
- Autorise M. le Maire à déposer la demande et à signer tous documents s'y rapportant.

**POINT N°7 – LOYERS RESTAURANT LAS BRASAS :**

M. PERRIN rappelle aux conseillers les différentes délibérations du Conseil Municipal accordant une franchise de 50 % pour les loyers du restaurant Las Brasas pour les mois de novembre 2020 à mars 2021.

Il propose au conseil de délibérer pour les loyers des mois d'avril et de mai 2021.

Après débat, trois propositions ont été soumises au vote et ont donné les résultats suivants :

- 6 voix pour une exonération totale des loyers
- 8 voix pour une exonération à 50 % des loyers
- 0 voix pour le maintien total du loyer
- 1 abstention

A la majorité, le conseil décide d'appliquer une franchise de 50 % pour les loyers d'avril et mai 2021.

**POINT N°8 – CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - RESTAURANT LAS BRASAS :**

M. PERRIN rappelle aux conseillers la délibération du Conseil Municipal du 28 août 2020 relative à la redevance de l'occupation du domaine public pour le restaurant Las Brasas.

Pour la 1<sup>ère</sup> année, il a été convenu que la redevance serait diminuée de 50 % pour la période de septembre 2020 à septembre 2021 soit un montant de 1.200 € et payable à terme à échoir.

A l'unanimité, le conseil décide d'exonérer le restaurant Las Brasas du paiement de cette redevance de 1.200 euros compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19 et la fermeture des établissements.

**POINT N°9 – PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX - ABROGATION :**

M. le Maire informe les conseillers de la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2005 instituant la participation pour voiries et réseaux (PVR) sur le territoire de la Commune de Morsang-sur-Seine.

Des délibérations ont également été prises en date des 31 mars 2006 et 12 janvier 2007 relatives à l'aménagement de la voie publique lieudit « Les Basses Montelièvres » fixant la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des futurs propriétaires fonciers le long du chemin des Basses Montelièvres.

Le Tribunal Administratif de Versailles (jugements du 3 décembre 2009 et du 3 novembre 2015), approuvé par la Cour Administrative d'Appel de Versailles et le Conseil d'Etat, a annulé les titres de recettes émis sur le fondement des délibérations précitées des 31 mars 2006 et 12 janvier 2007, au motif que l'assiette de la PVR était irrégulière en ce qu'elle excluait les terrains à l'Ouest du chemin des Basses Montelièvres (lotissement les Beaux Rivages). Les délibérations ont donc été déclarées illégales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'abroger les délibérations des 31 mars 2006 et 12 janvier 2007.

**POINT N°10 – QUESTIONS DIVERSES :**

M le Maire informe l'assemblée d'une demande d'un particulier d'acquérir des terrains au lieudit Les Redoutes. La Commune va demander une estimation auprès du service des Domaines en vue d'étudier la faisabilité.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 7 mai 2021 à 20 heures.

La séance est levée à 11 heures 40.

**Vu par nous, Olivier PERRIN, Maire de la commune de Morsang-sur-Seine, pour être affiché le 13 avril 2021 sur les panneaux d'affichage et mis sur le site internet de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Olivier PERRIN

Samantha LEMAIRE

Marie-Anne RIGAL

Secrétaire

Sophie BRATIGNY

Frédéric LANDRIEU

Claude POUGES

Thierry GAUTTIER

Arnaud MARIN

Christelle PERRODIN

Aymeric TOURNAY

Elisabete ABREU

Stéphane COLLIN

Pascale BOISSARD

Martine BOUTELLER

Sébastien PICOT